



Rapport des commissaires principaux

Nom de l'hippodrome	Woodbine		
Date	Mercredi 9 octobre 2019	Heure de départ	6 h 45
Conditions météorologiques	Courses 1 à 7 : Dégagé (Temp.: 14 °C)		
État de la piste	Type : Tapeta	Turf :	Ferme Intérieure Piste 1 Pas de EP Taylor
Nombre de courses			
Chevaux retirés	5	Commissaires :	1
Vétérinaire :	Piste :		

Commissaire principal	Commissaire associé	Commissaire associé
Gunnar Lindberg	John Dorion	Neil McCoag

Rapport sur les courses de la journée : (Zone de l'avant-dernier droit- accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, etc., examens de films, courses, réclamations)

Bureau :

Examens de films :

Examen de la Course 8, du dimanche le 6 octobre – The Cup & Saucer Stakes – impliquant Jerome Lermyte et Jesse Campbell pour infractions quant à l'usage du fouet. Nous avons examiné la vidéo avec Jesse, dont la main était au niveau de sa casque lorsqu'il s'est servi de son fouet. Nous lui avons fait un récapitulatif des règles et conseillé de faire plus d'attention à l'avenir. Jerome a déclaré avoir déjà vu la vidéo et il confirme avoir eu la main plus haute que sa tête lorsqu'il s'était servi de son fouet. Il a déclaré qu'il voulait utiliser la nouvelle méthode de stimulation avec le fouet, mais l'avait trouvée trop difficile. Nous lui avons rappelé que, même avec les nouvelles directives, les règles visant la position de la main au-dessus de la tête de même que les coups consécutifs n'ont aucunement changé. Sanction pécuniaire pour Jerome de

\$2,700, tel que stipulé par la Directive No. 4 – 2009 – Règle 9.27.07(a).

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Après la course, nous avons examiné l'interférence dans le dernier droit du #5, "Shishka", mené par Christopher Douglas, et du #9, "Irish Charm", mené par Simon Husbands. Nous n'avons pas affiché l'enseigne Enquête comme ils ne sont pas arrivés parmi les 4 premiers. Simon a déclaré que le #5 avait dévié vers l'extérieur, dans sa direction, et avait accroché ses roues. Il a dû tenir fort. Il avait l'intention de soumettre un avis de faute, mais il n'a pas galopé assez loin. Christopher a déclaré que son cheval avait dévié vers l'extérieur avec lui. Après l'examen, nous avons disqualifié le #5 de la 5^e position, et l'avons placé en 7^e, derrière le #9.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/d455JdC3YcA>

Course 3 – Rien à signaler. Après la course, l'apprentie cavalière, Ailsa Morrison, nous a appelés pour demander le permis d'utiliser son fouet. Nous le lui avons permis et lui avons expliqué l'importance de l'utiliser avec parcimonie. Nous lui avons aussi fait le récapitulatif de règles et sanctions pour le non respect des exigences réglementaires.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Le #6, "Mick the Conqueror", mené par Sahin Civaci est parti lentement.

Paris \$1,839,751.

Réclamations :

Course 7 – Le #8, "Moon Magic", ira au propriétaire Bruno Schickedanz pour \$7,500. entraîneur Michael Wright.